

Séance du 18 NOVEMBRE 2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN, Yann CHABOISSIER, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Géraldine BOTTE, Christian SIMON, Christa BALZER, Jean-Michel OSTORERO, Christophe CHAUVETON, Gabrielle GINDRE, Stéphanie KUSZINSKI, Bruno COBUS, Hakan TAT, Natacha BRENIER, Katia VIOLLEAU, Véronique VISE

**Absent :** Ludovic TISSIER

**Procurations :** Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO, Daniel LOGER à Erica SANDFORD, Cornelia THEOLIER à Thierry THEOLIER, Stéphanie LEFOULON à Laurence PETINOT-GAGNIERE

**Membres en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 17      **Pouvoirs :** 4      **Votants :** 21

**Date de la convocation :** 08 novembre 2024

Madame Christa BALZER a été élue secrétaire

### Délibération N°2024/11/05

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet**

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du service technique notamment l'entretien des espaces verts, réaliser divers travaux de maintenance et de voiries, et participer aux opérations de déneigement, il convient de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C, afin de procéder au recrutement d'un agent.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.
- **Adresse** la déclaration de cette création d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **Dit** que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Modane, le 18 novembre 2024.

La Secrétaire de séance,



Christa BALZER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26/11/2024 et de sa publication ou notification le 26/11/2024



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai